

La police administrative de l'environnement

Contexte

L'ordonnance n° 2012-34 du 11 janvier 2012 portant simplification, réforme et harmonisation des dispositions de police administrative et de police judiciaire du code de l'environnement entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2013 modifie les modalités des contrôles administratifs ainsi que les sanctions applicables.

Afin de sécuriser leurs procédures administratives, les agents compétents doivent maîtriser les nouvelles dispositions du code de l'environnement.

Objectifs pédagogiques

Identifier la procédure de contrôle en police administrative

Distinguer les mesures et sanctions administratives

Rédiger un arrêté de mise en demeure

Contenu

-La procédure de contrôle administratif

L'accès aux locaux

La communication et copie des documents relatifs à l'objet du contrôle

Le recueil de renseignements

La communication des informations et documents entre agents chargés des contrôles

-Les mesures et sanctions administratives

Le rapport en manquement

L'arrêté de mise en demeure

Les sanctions administratives : la consignation de somme, l'exécution d'office, la suspension d'activité, l'amende administrative, la fermeture ou suppression, la remise en état

Niveau

Initiation, aucun prérequis nécessaire.

Durée

3 jours